

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Page 1/7

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2024

L'an Deux mil vingt-quatre, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil L'an Deux mil vingt-quatre, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 29 Novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : MM. BIHOREAU P. - BLANCHE N.- CAUDE J - LANCELOT G.-
LELIÈVRE G.- THIERRY A. - THILLOU D.

Pouvoirs : Mme BASCOP V. (ayant donné pouvoir à M. LELIÈVRE G.)
Mme BURGEVIN C. (ayant donné pouvoir à M. LANCELOT G.)

Absents excusés : MM. DUMAS D. - MASSON C.

Secrétaire de séance : M. LANCELOT G.

Le compte-rendu de réunion de Conseil Syndical du 1er Octobre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ADMISSION DE CRÉANCES ÉTEINTES

En référence au courrier du 13/03/2024 et au courriel du 02/10/2024 émanant du Centre des Finances Publiques exposant les motifs d'irrécouvrabilité depuis le 1^{er} Janvier 2012,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'état d'admission des créances éteintes pour 2 abonnés résidant respectivement au 5 Impasse des Jonquilles à Chevillon sur Huillard (45700) à hauteur de 342.40 €, et au 28 Bis Rue de la Mairie à Saint Maurice sur Fessard (45700) pour la valeur de 121.88 €,

Cette dépense, **d'un montant total de ... 464.28 €** sera mandatée à l'article 6542 en *Section Exploitation*.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les formalités nécessaires à cette dépense.

ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

En complément à la délibération D13 du 1^{er} Octobre 2024, portant sur les créances d'eau potable, selon courrier du 18 Octobre 2024 émanant du Centre des Finances Publiques (CFP) exposant les motifs de non recouvrement,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 2/7

ACCEPTÉ l'état d'admission de créances en non-valeur pour les montants ci-dessous :

- BERGER Emilien	...	1.05 €	(2022)
- BOURSIER Angélique	...	0.04 €	(2023)
- BRUNELLO Jérôme	...	0.10 €	(2023)
- CAMPIN Jean-Claude	...	0.64 €	(2023)
- CHNAYTI Youssife	...	0.64 €	(2023)
- DIMNET Julian	...	8.44 €	(2021)
- DUCHAUSSOY Olivier	...	6.06 €	(2023)
- GERBAIX Marie Catherine	...	0.40 €	(2023)
- GIRAULT Jean	...	4.85 €	(2023)
- HAMARD Georges Succession	...	8.44 €	(2021)
- HÉLITE	...	10.55 €	(2023)
- LIGNEUL Jordan	...	0.64 €	(2023)
- LOPES DOS SANTOS Miguel Nadège	...	14.28 €	(2021)
- MONTROSSET Jacques Succession	...	7.01 €	(2021)
- MORLOT Pascal	...	11.69 €	(2022)
- RICHE Gaëtan	...	1.17 €	(2022)
- ROCK Robert	...	0.10 €	(2020)
- RODRIGUES Adriano	...	0.18 €	(2022)
- RUIZ Roger	...	0.18 €	(2023)
- SCI BVT	...	8.47 €	(2023)
		=====	
TOTAL À ADMETTRE EN NON-VALEUR	...	84.93 €	

Il conviendra de **soustraire la valeur de 0.01 € du total de la délibération D13** du 01/10/2024, faisant doublon avec la créance de Mme BRUCY Emilie (selon courriel du CFP du 18/10/2024)

Cette dépense, **d'un montant total de ... 84.93 €** sera mandatée à l'article 6541 en *Section Exploitation*.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les formalités nécessaires à cette dépense.

PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE 2025 AVEC TAXES ASSOCIÉES

En référence à la délibération D16 du 27 Novembre 2023 fixant le prix de vente de l'eau potable à compter du 1^{er} Janvier 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, .../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 3/7

D17 suite

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n° CB 24-07 du comité de bassin en date du 2 juillet 2024 portant avis favorable sur les tarifs des redevances pour les années 2025 à 2030 dans le cadre du 12^{ème} programme,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau du 19 septembre 2024,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a fixé les tarifs suivants au titre de l'année 2025 :

- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau au tarif H.T. de 0.0943 €/m³,
- Redevance sur la consommation d'eau potable au tarif H.T. de 0.46€/m³,
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable au tarif H.T. de 0.017 €/m³ (dont un coefficient de modulation fixé forfaitairement à 0.2),

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité :

DÉCIDE, d'augmenter le prix de vente de l'eau facturé aux abonnés à compter du 1^{er} Janvier 2025, fixant le **Prix de Vente du m³ d'Eau Potable H.T. à ... 0.80 €**.

À ce prix, s'ajoutent **les redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et la TVA au taux de 5.5 %**, soit :

- Redevance 2025 pour prélèvement sur la ressource en eau fixée à ... 0.0943€/m³
- Redevance 2025 sur la consommation d'eau potable, fixée à ...0.46 €/m³
- Redevance 2025 pour performance des réseaux d'eau potable fixée à ...0.017 €/m³·
**(soit 0.085 €/m³ fixé par l'Agence de l'Eau multiplié par un coefficient de 0.2)*

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer cette contre-valeur à chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément de prix du mètre cube vendu, applicable à compter du 1^{er} Janvier 2025.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 4/7

PRIX DE VENTE DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2025 VIA L'INTERCONNEXION AVEC LA COMMUNE DE LADON

En référence à la Convention de Vente d'Eau établie le 2 Mars 2006 et reçue en Sous-Préfecture le 12 Avril 2006, sur la fourniture d'eau potable par le biais de l'interconnexion de notre réseau avec celui de la Commune de LADON (via le délégataire SUEZ Eau France) en cas de nécessité,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, à main levée, le Conseil Syndical :

DÉCIDE d'augmenter le prix unitaire H.T. à **0.38 €/m³ applicable pour la facturation de l'année 2025**, auquel s'ajouteront les diverses Taxes et Redevances en vigueur.

Copie de cette délibération sera envoyée à la Commune de LADON pour approbation par son Conseil Municipal.

COÛT D'ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE VILLEMOUTIERS POUR L'ANNÉE 2025

Considérant le montant de l'indemnité horaire s'élevant à ...17.00 € pour l'entretien de la Station d'Épuration de Villemoutiers au titre de l'année 2024, selon délibération D19 du 27 Novembre 2023,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

DÉCIDE d'augmenter le coût horaire à **19.00 € pour l'année 2025**,

FIXE un montant total s'élevant à ... **1 976.00 €** pour 104 heures annuelles au titre de l'année 2025 pour la Commune de VILLEMOUTIERS.

Copie de cette délibération sera transmise à la Commune de VILLEMOUTIERS pour approbation par son Conseil Municipal lors d'une prochaine assemblée.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG POUR 3 ANS

Le contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services informatiques avec la Société SEGILOG/BERGER-LEVRAULT venant à expiration au 30 Novembre 2024, il convient de le renouveler pour une durée de 3 ans, se décomposant comme suit :

Prestations à régler en 2025 au titre du contrat annuel d'une valeur totale H.T. de ...
1 690.00 € :

- . 1 521 € H.T. pour acquisition du droit d'utilisation des progiciels du 01.12.2024 au 30.11.2025 mandatés en section Investissement à l'article 2051.
- . 169.00 € H.T. pour maintenance et formation du 01.12.2024 au 30.11.2025 mandatés en section Exploitation à l'article 6156.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 5/7

Prestations à régler en 2026 au titre du contrat annuel d'une valeur totale H.T. de ...

1 690.00 € :

. 1 521.00 € H.T. pour acquisition du droit d'utilisation des logiciels du 01.12.2025 au 30.11.2026 mandatés en section Investissement à l'article 2051.

. 169.00 € H.T. pour maintenance et formation du 01.12.2025 au 30.11.2026 mandatés en section Exploitation à l'article 6156.

Prestations à régler en 2027 au titre du contrat annuel d'une valeur totale H.T. de ...

1 690.00 € :

. 1 521.00 € H.T. pour acquisition du droit d'utilisation des logiciels du 01.12.2026 au 30.11.2027 mandatés en section Investissement à l'article 2051.

. 169.00 € H.T. pour maintenance et formation du 01.12.2026 au 30.11.2027 mandatés en section Exploitation à l'article 6156. .../...

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de ce nouveau contrat, ainsi que son application à compter de la facturation 2025.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir et signer les formalités nécessaires au renouvellement dudit contrat.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Considérant le tableau de proposition d'avancement de grade 2025 transmis par le Centre de Gestion du Loiret (CDG45) en date du 8 Novembre 2024,

Vu le décret n° 2016-596 article 12-1-2 portant avancement de grade pour les agents de catégorie C,

En application de la détermination du taux de promotion à 100 % pour le personnel en matière d'avancement de grade, selon délibération D05 suite à Conseil Syndical du 30 janvier 2017,

Vu les critères mentionnés sur les Lignes Directrices de Gestion (A05-2021) avec Avis Favorable du CT en date du 16 Décembre 2021, pour une validité jusqu'au 1^{er} Janvier 2026,

Considérant l'avis Favorable de l'autorité territoriale pour la nomination d'un agent actuellement Adjoint Technique au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à effet au 01/01/2025,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 6/7

PROPOSE la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (catégorie C - 2^{ème} grade - Echelle C2) à temps complet (35h/35^{ème}), au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable, à compter du **1^{er} Janvier 2025**.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération avec la rédaction de l'arrêté individuel correspondant.

INVESTISSEMENT POUR UNE DÉCOUPEUSE THERMIQUE

Monsieur le Président fait part au Conseil de l'opportunité d'acquérir une découpeuse thermique en investissement 2025 à l'usage du Service Technique.

Après analyse des 5 devis remis en séance, soit :

- EQUIP JARDIN à Villemandeur :
Devis N° 30089277 du 26/11/2024,
s'élevant à un montant total H.T. de ...1 113.88 € (1 336.66 € TTC)
- LOXAM à Villemandeur :
Offre de vente N° 912710030689 du 26/11/2024,
s'élevant à un montant total H.T. de ...1 006.85 € (1 208.22 € TTC)
- OMG à Châlette sur Loing :
Proposition commerciale Réf. PC1124-0036,
du 26/11/2024 s'élevant à un montant total H.T. de ...1 067.82 € (1 281.38 € TTC)
- ALEXIS ROBERT à Villemandeur :
Offre de prix N° 1006546 du 27/11/2024,
s'élevant à un montant total H.T. de ...1 749.48 € (2 099.38 € TTC)
- LOISIRS SERVICES BELLEGARDE à Bellegarde :
Proforma N° 3000968 du 27/11/2024,
s'élevant à un montant total H.T. de ...1 161.75 € (1 394.10€ TTC)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir l'offre de vente N° 912710030689 du 26/11/2024 de LOXAM à Villemandeur, pour un total H.T. de ... 1 006.85 € (**1 208.22 € TTC**).

PROPOSE de mandater cette dépense en 2025 au compte 2158 ~Section Investissement~ avec un amortissement sur 10 ans.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités administratives nécessaires à cette opération.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 7/7

INVESTISSEMENT POUR UNE MEULEUSE À BATTERIE

Monsieur le Président fait part au Conseil de l'opportunité d'acquérir une meuleuse à batterie en investissement 2025 à l'usage du Service Technique.

Après présentation des offres de fournisseurs et échange avec les membres du Conseil, il conviendra de consulter à nouveau pour un matériel plus professionnel notamment au niveau des batteries.

PARTICIPATION 2025 DU SMAEP POUR LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DU RISQUE SANTÉ DES AGENTS

En référence à la délibération D22 du 25 Novembre 2019 instaurant la participation au financement de la protection sociale complémentaire au travers d'une Convention avec le Centre de Gestion du Loiret selon la délibération D21 du 25 Novembre 2019,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Technique du 19 Décembre 2024,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité :

- **AUGMENTE** la participation du SMAEP à hauteur de **35.00 € par mois et par agent pour le risque Santé,**
- **MAINTIENT** la participation du SMAEP à hauteur de **20.00 € par mois et par agent le risque Prévoyance,**
dans la limite du montant individuel de cotisation pour chacun des risques, à compter du **1^{er} Janvier 2025.**
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer les formalités nécessaires à cette participation, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DE CRÉANCES POUR PROVISIONNEMENT 2024

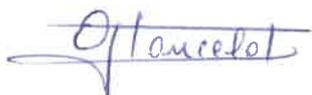
Pour faire suite à la rencontre de la Trésorière du SGC de Montargis à Chevillon sur Huillard en date du 3 Décembre 2024, le comptable public transmettra une liste des créanciers pour lesquels un huissier sera délégué afin d'obtenir un recouvrement (créances supérieures à 500 €).

Considérant le montant des crédits inscrits au Budget Primitif 2024, il conviendra d'émettre un mandat de provisionnement dans la limite prévue au compte 6817.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente cinq minutes.

La prochaine séance est fixée au Lundi 3 Février 2025 à 18h30.

Le Secrétaire de séance,



Gérard LANCELOT

Le Président,



Christian BOURILLON